

**Procès-verbal** de la séance publique **régulière** du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue **le 13 avril 2016, à 16 h 30**, à la salle des commissaires de la Commission scolaire du Fer, 30, rue Comeau, Sept-Îles (sous-sol), et en visioconférence.

#### En présence

M. Claude Belzile, *vice-président*  
 M. Marc Fortin, *PDG et secrétaire*  
 M. Pascal-Simon Audet  
 Mme Johanne Beaudoin  
 Mme Jacinthe Bernard  
 M. Norbert Nadeau  
 M. Michel Paul

M. Jean-Pierre Porlier  
 M. François Tremblay  
 Mme Solange Turgeon  
 M. Jean-Marie Volland

#### En visioconférence

M. Roger Dubé

#### Absences motivées

M. Denis Mioussé, *président*  
 Mme Isabelle Bossé  
 M. Dave Chariton  
 Mme Josée Francoeur  
 M. Roberto Gauthier  
 Mme Patricia Huet

**Invités** : Membres de l'équipe de direction

## 1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

En l'absence du président, le vice-président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 16:32 heures.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le vice-président fait lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucune inscription aux affaires nouvelles pour le moment.

### Résolution 2016-04-030

Adoption de l'ordre du jour de la  
séance publique régulière du 13 avril 2016

Il est proposé et appuyé

D'adopter l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord **du 13 avril 2016**, tel que présenté, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

## 3. Adoption de procès-verbaux

### 3.1 De la séance publique régulière tenue le 10 février 2016

### Résolution 2016-04-031

Adoption du procès-verbal de la séance  
publique régulière tenue le 10 février 2016

Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que présenté, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue **le 10 février 2016**.

Adopté à l'unanimité

### 3.2 De la séance spéciale tenue à huis clos le 5 avril 2016

### Résolution 2016-04-032

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale  
tenue à huis clos le 5 avril 2016

Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que présenté, le procès-verbal de la **séance téléphonique spéciale tenue à huis clos le 5 avril 2016**, pour **la nomination de la directrice de la protection de la jeunesse et de la directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques**.

Adopté à l'unanimité

## 4. Tableau de suivi de la période de questions du public et des principales résolutions

Le vice-président résume les principales règles qui régissent la période de questions du public afin que cette dernière se déroule dans l'ordre, le calme et le respect.

Le président-directeur général revient sur certains éléments de la période de questions du public tenue lors de la séance régulière du 10 février dernier :

- **Services de réadaptation** : nous sommes en discussion avec les représentants syndicaux afin de trouver des solutions efficaces et efficientes.
- **Services de psychologie** : une rencontre est prévue en mai avec les représentants syndicaux pour discuter des améliorations possible.
- **Coasters Association** : le passage du président-directeur général en Basse-Côte-Nord, accompagné de la directrice de la qualité, évaluation, performance et éthique, Marlene Gallagher et de la directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées, Dyane Benoit, a permis de rencontrer divers intervenants et d'échanger avec eux sur les problématiques vécues dans leur milieu.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

En l'absence du président, ce point est reporté à la prochaine séance.

## 6. Rapport du président-directeur général

- Le 15 février – Rencontre avec une ressource externe concernant un mandat visant à définir les besoins de la population de Port-Cartier en termes de soutien à l'autonomie des personnes âgées.
- Le 19 février – Rencontre de la haute direction avec les médecins de Baie-Comeau qui ont signifié leurs attentes en matière de proximité de la haute direction. Il a été convenu de mettre sur pied un comité consultatif à la direction générale qui devrait être articulé au cours des prochaines semaines.
- Le 25 février – Rencontre avec Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, avec les présidents-directeurs généraux et les directeurs de la protection de la jeunesse concernant le dossier des fugues à Laval. Une grande consultation a été effectuée sur le territoire.
- Le 8 mars – Rencontre avec le comité de vigie de Sept-Îles, présidé par le maire Réjean Porlier, afin d'échanger sur les grandes préoccupations de l'heure.
- Le 9 mars – Mise en place d'un comité stratégique santé mentale. Un état de situation sera présenté ce soir.
- Le 15 mars – Rencontré avec l'équipe de direction concernant la structure organisationnelle.
- Le 23 mars – Rencontre avec tous les représentants syndicaux disponibles pour discuter des grandes orientations et échanger sur les préoccupations et insatisfactions, avec comme objectif de créer un réel partenariat avec eux.
- Le 5 avril – Acceptation de la nomination de deux cadres supérieurs en séance spéciale du conseil d'administration : *madame Nathalie Roussin* au poste de directrice des ressources humaines, communication et affaires juridiques ainsi que *madame Marlene Gallagher* au poste de directrice de la protection de la jeunesse.
- Le 8 avril – Visite de la maison de soins palliatifs L'Élyme des sables afin de s'assurer que l'offre de service soit similaire à celle de l'ouest; harmonisation de nos pratiques.
- Le 8 avril – Rencontre avec l'UQAC pour discuter du dispensaire urbain, projet novateur qui nécessitera la location d'espaces potentielles, sujet à l'autorisation du MSSS.  
Les membres du conseil d'administration recevront des informations additionnelles concernant ce dossier et seront tenus au courant de son avancement.
- Le 11 avril – Évaluation du président-directeur général par le MSSS et les sous-ministres qui procèdent actuellement à l'évaluation de tous les présidents-directeurs généraux du Québec.

## 7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil pour information. Le vice-président attire l'attention des membres sur la correspondance numéro 7 par laquelle le sous-ministre Michel Fontaine entérine les modifications à la direction supérieure et du départage des responsabilités pour notre établissement.

## 8. Dossiers en cours

### 8.1 Suivi sur l'intégration des services cliniques

Un résumé de l'avancement des travaux du bureau de soutien à la transformation est présenté. On mentionne notamment la formation de divers comités, dont quatre comités stratégiques composés notamment de représentants du CISSS, d'usagers, de partenaires et de médecins, dont le mandat de diriger les chantiers visant l'intégration intersectorielle des services dans les programmes suivants :

- Jeunesse;
- Déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP);
- Santé mentale et dépendance;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).

De plus, six autres comités assurent l'intégration transversale entre les programmes.

## 9. Agenda de consentement

### 9.1 Affaires médicales

#### 9.1.1 Nomination de membres actifs

#### Résolution 2016-04-033

#### Nominations de membres actifs

**Attendu** la demande de nomination de à titre de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord pour chacun des membres de la liste ci-dessous;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

#### Il est proposé et appuyé

**De procéder** à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

**De leur accorder** un statut de **membre actif** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation précisée;

**De leur octroyer** des privilèges d'exercice selon la liste qui suit cette résolution pour la période précisée :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période des privilèges	Date recommandation
15793	Docteure Geneviève Giguère	médecine générale	médecine générale (hospitalisation, CHSLD, gériatrie et UMF)	Manicouagan	16 novembre 2015 au 31 décembre 2016	16 février 2016
16050	Docteur Vincent Loranger	médecine générale	médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, centre mère-enfant excluant l'obstétrique, gériatrie, médecine de jour, urgence et consultation externe générale)	Sept-Îles	12 janvier 2016 au 31 décembre 2018	16 février 2016
16021	Docteur Raphaël Poulin-Robitaille	médecine générale	médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, centre mère-enfant excluant l'obstétrique, médecine de jour, urgence et consultation externe générale)	Sept-Îles	16 janvier 2016 au 31 décembre 2018	16 février 2016
16028	Docteur Zhi Da Xu	médecine générale	médecine générale (urgence majeure, urgence mineure et hospitalisation incluant psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation à l'urgence, SAM)	Manicouagan	17 février 2016 au 31 décembre 2016	16 mars 2016
16078	Docteure Nathalie Lebel	médecine interne	médecine interne et lecture d'ECG	Manicouagan	14 mars 2016 au 31 décembre 2016	16 mars 2016

**Adopté à l'unanimité**

#### 9.1.2 Nomination de membres associés

#### Résolution 2016-04-034

#### Nominations de membres associés

**Attendu** la demande de nomination à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (selon la liste ci-dessous);

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

### Il est proposé et appuyé

**De procéder** à la nomination de chacun des membres de la liste ci-dessous;

**De leur accorder** un statut de **membre associé** au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**De leur octroyer** des privilèges d'exercice selon la liste ci-dessous pour la période précisée :

# permis	Nom	Spécialité	Privilèges	Installation	Période	Condition	Date recommandation
75410	Dre Yolande Dubé	Ophthalmologie	ophtalmologie (clinique externe et hospitalisation, ultrasonographie et bloc opératoire)	Sept-Îles	16 février 2016 au 31 décembre 2018	Réception d'une 2 <sup>e</sup> lettre de recommandation	16 février 2016
15130	Dr Mathieu Rousseau-Gagnon	Néphrologie	néphrologie (limités à la suppléance rénale)	Sept-Îles	16 février 2016 au 31 décembre 2018		16 février 2016
02208	Dre Mélanie Lacroix	Anesthésiologie	Anesthésiologie	Manicouagan	16 février 2016 au 31 décembre 2016		16 février 2016
93349	Dre Carole Caron	Anatomopathologie	Anatomopathologie	Sept-Îles	16 février 2016 au 31 décembre 2018	Réception d'une 2 <sup>e</sup> lettre de recommandation	16 mars 2016

**Adopté à l'unanimité**

### 9.1.3 Modification de statut et privilèges

#### Résolution 2016-04-035

#### Modification de statut et privilèges

**Attendu** la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de la liste ci-dessous, afin de procéder à la modification mentionnée;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date;

### Il est proposé et appuyé

**De procéder** à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

**Que** ces changements soient effectifs à la date indiquée;

**Que** la modification soit conditionnelle à ce que les membres se conforment, s'il y a lieu, aux obligations mentionnées dans la section « condition » de la liste ci-dessous :

# permis	Nom	Spécialité	Statut	Modification demandée	Condition	Date recommandation	Effectif le
76392	Dr Pierre R. Laberge	Microbiologie-infectiologie	Actif à Sept-Îles	Ajout de ses privilèges en microbiologie médicale et laboratoire pour les installations de Port-Cartier, Basse-Côte-Nord, Minganie et Hématite, en conservant sa pratique principale à Sept-Îles		16 février 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016
15563	Dr Mathieu Maltais	Médecine familiale	Actif à Sept-Îles	Ajout de 4 heures/semaine au secteur communautaire en clinique jeunesse. Que ses privilèges modifiés se lisent comme suit : Médecine générale (mère enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, médecine de jour, urgence, consultation externe générale et secteur communautaire (8 h/semaine) en clinique jeunesse).		16 février 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016
07477	Dre Julie Marchand	Pédopsychiatrie	Actif à Sept-Îles	Changement de statut de membre actif à membre associé en conservant les privilèges suivants : Pédopsychiatrie (clinique externe, hospitalisation courte durée) Psychiatrie (clinique externe, hospitalisation courte durée, TEC)	Réception de l'avis de conformité du ministère de la Santé et des Services sociaux	16 mars 2016	22 février 2016

# permis	Nom	Spécialité	Statut	Modification demandée	Condition	Date recommandation	Effectif le
13508	Dr Olivier Mailloux	Chirurgie générale	Actif à Manicouagan	Ajout de ses privilèges en chirurgie générale, hospitalisation, soins intensifs, clinique externe, bloc opératoire et endoscopie digestive, pour l'installation de Sept-Îles, en conservant sa pratique principale à l'installation de Manicouagan.		16 mars 2016	29 mars 2016
97231	Dr Robert R. Gervais	Radiologie	Actif à Sept-Îles	ajout de ses privilèges en radiologie interventionnelle et diagnostique, tomographie axiale et échographie aux installations de Port-Cartier, Hématite, Minganie et BCN, en conservant sa pratique principale à Sept-Îles		16 mars 2016	16 mars 2016
77256	Dr André Crépeau	Radiologie	Actif à Sept-Îles	ajout des privilèges en radiologie interventionnelle et diagnostique, tomographie axiale et échographie aux installations de Port-Cartier, Hématite, Minganie et BCN, en conservant sa pratique principale à Sept-Îles		16 mars 2016	16 mars 2016
04039	Dr Nelu Bercu	Dentisterie	Associé à l'Hématite	Ajout de ses privilèges en dentisterie à l'installation de la Basse-Côte-Nord		16 mars 2016	16 mars 2016
08176	Dr Sébastien Tousignant	Anesthésiologie	Associé à Sept-Îles	Ajout de ses privilèges en anesthésiologie et service de la douleur chronique à l'installation de Manicouagan		16 mars 2016	16 mars 2016
13394	Dre Amélie Roy	Radiologiste	Actif à Sept-Îles	Ajout de ses privilèges en radiologie interventionnelle et diagnostique, tomographie axiale et échographie aux installations de Port-Cartier, l'Hématite, Minganie, Basse-Côte-Nord et Haute-Côte-Nord-Manicouagan, en conservant sa pratique principale à Sept-Îles		16 mars 2016	16 mars 2016

**Adopté à l'unanimité**

#### 9.1.4 Renouvellement de privilèges

### Résolution 2016-04-036

### Renouvellement de privilèges

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

**Attendu** que les privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord mentionnés dans la liste ci-dessous arriveront à échéance;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres;

**Attendu** la recommandation du chef de département clinique concerné;

**Attendu** la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

**Attendu** la révision du statut et des privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord;

#### Il est appuyé et proposé

**De procéder** au renouvellement du statut et des privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord qui apparaissent dans la liste ci-dessous;

**Que** ce renouvellement soit valide pour une période précisée, sauf si avis contraire dans la section « commentaires » de la liste ci-dessous;

**Que** ce renouvellement soit conditionnel à ce que les membres se conforment, s'il y a lieu, aux obligations mentionnées dans la section « condition » de la liste ci-dessous :

# permis	Nom	Spécialité	Statut	Privilèges	Installation	Période	Condition	Date recommandation
11075	Dr Samir Chebil	Médecine familiale	Actif	Médecine générale	Hématite	1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016
80098	Dr Pierre Cloutier	Médecine familiale	Actif	Médecine générale	Dispensaire de Schefferville, CLSC Naskapi et Dispensaire Matimekosh	25 mars 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016
93124	Dr Claude Lafortune	Médecine familiale	Actif	Médecine générale	Dispensaire de Schefferville, CLSC Naskapi et Dispensaire Matimekosh	25 mars 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016
92275	Dre Josée Larochelle	Médecine familiale	Actif	Médecine générale	Dispensaire de Schefferville, CLSC Naskapi et Dispensaire Matimekosh	25 mars 2016 au 31 décembre 2018	A la réception des preuves de formation médicale continue pour 2014 et 2015	16 mars 2016
83411	Dr Yves Poisson	Médecine familiale	Actif	Médecine générale	Dispensaire de Schefferville, CLSC Naskapi et Dispensaire Matimekosh	25 mars 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016
85132	Dre Marie-Thérèse Carrier	Dentisterie	Associé	Dentisterie	Hématite	25 mars 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016
14214	Dre Mélanie Savoie	Dentisterie	Associé	Dentisterie	Hématite	25 mars 2016 au 31 décembre 2018		16 mars 2016

**Adopté à l'unanimité**

### 9.1.5 Démission de trois membres actifs

#### 9.1.5.1 Madame Alice Bourgeois, pharmacienne

#### **Résolution 2016-04-037**

Démission – Madame Alice Bourgeois, pharmacienne

**Attendu** la lettre de démission de Madame Alice Bourgeois, pharmacienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles du CISSS de la Côte-Nord, datée du 21 janvier 2016, pour confirmer son départ à la retraite;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 16 février 2016, résolution n° CMDP-2016-84;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'accepter** la démission de **Madame Alice Bourgeois**, pharmacienne (no permis 4402) qui a quitté l'établissement pour partir à la retraite le 27 février 2016;

**De lui adresser** une lettre de remerciements pour les années au cours desquelles Madame Bourgeois a contribué à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité**

#### 9.1.5.2 Docteure Vanessa Purcell-Lévesque, médecin de famille à l'installation de Sept-Îles

#### **Résolution 2016-04-038**

Démission – Docteure Vanessa Purcell-Lévesque, médecin de famille à l'installation de Sept-Îles

**Attendu** la lettre de démission de Docteure Vanessa Purcell-Lévesque, médecin de famille, membre actif à l'installation de Sept-Îles du CISSS de la Côte-Nord, datée du 7 mars 2016;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 16 mars 2016, résolution no CMDP-2016-101;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'accepter** la démission de **Docteure Vanessa Purcell-Lévesque**, médecin de famille (n° permis 14419) qui est annoncée pour le 16 mai 2016;

**De lui adresser** une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Sept-Îles.

**Adopté à l'unanimité**

#### 9.1.5.3 Docteur Serge Grégoire, médecin de famille à l'installation de Forestville

#### **Résolution 2016-04-039**

Démission – Docteur Serge Grégoire, médecin de famille à l'installation de Forestville

**Attendu** la lettre de démission de **Docteur Serge Grégoire**, médecin de famille, membre actif à l'installation de Forestville du CISSS de la Côte-Nord, datée du 29 février 2016;

**Attendu** que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 16 mars 2016, résolution no CMDP-2016-101;

#### **Il est proposé et appuyé**

**D'accepter** la démission du **Docteur Serge Grégoire**, médecin de famille (n° permis 93100), en date du 26 mai 2016.

**Adopté à l'unanimité**

### 9.1.6 Modification de l'organigramme des départements et services médicaux régionaux

Sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le conseil d'administration a adopté cet organigramme en décembre dernier. Les membres département clinique d'obstétrique-gynécologie ont démontré la nécessité qu'un adjoint au chef soit nommé aussi pour leur département. La demande de modification soumise au MSSS a été acceptée.

**Résolution 2016-04-040****Modification de l'organigramme des départements et services médicaux régionaux**

**Attendu** l'adoption, le 7 décembre 2015, de l'organigramme des départements et services préparé par la direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire;

**Attendu** que la direction des services professionnels a eu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour ajouter audit organigramme le poste d'adjoint au chef du département clinique d'obstétrique-gynécologie;

**Attendu** que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens recommande l'adoption de la modification en date du 16 mars 2016, résolution n° CMDP-2016-111;

**Il est proposé et appuyé**

**D'accepter** l'ajout du poste d'adjoint au chef du département clinique d'obstétrique-gynécologie à l'organigramme des départements et services médicaux régionaux du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**De l'acheminer** au sous-ministre adjoint aux services de santé et médecine universitaire, Dr Michel Bureau et ce, dans les délais prescrits.

**Adopté à l'unanimité**

**9.1.7 Nomination des représentants des départements cliniques**

Ces nominations découlent de l'organigramme approuvé précédemment.

**Résolution 2016-04-041****Nomination des représentants des départements cliniques**

**Attendu** les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** l'adoption de l'organigramme de la direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** la nomination par les membres du département clinique concerné;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité :

**De procéder** à la nomination du représentant de chacune des installations au département clinique de médecine générale;

**Que** ces nominations soient officielles à partir du moment précis :

# Permis	Nom	Spécialité	Installation	Poste	Département	Début
88333	Docteur Didier Ouellet	médecin de famille	Manicouagan	Adjoint au chef	Médecine générale	16 février 2016
07162	Docteure Julie Léger	médecin de famille	Sept-Îles	Adjointe au chef	Médecine générale	16 février 2016
84265	Docteur Pierre Gosselin	médecin de famille	Port-Cartier	cogestionnaire médical	Médecine générale	16 février 2016
13377	Docteure Marie-France Rioux	médecin de famille	Forestville	cogestionnaire médicale	Médecine générale	16 février 2016
10395	Docteure Élodie B. Morin	médecin de famille	Minganie	cogestionnaire médicale	Médecine générale	16 février 2016
07165	Docteur Guillaume Lord	médecin de famille	Les Escoumins	cogestionnaire médical	Médecine générale	16 février 2016
08485	Docteur Maxime Robin-Boudreau	médecin de famille	Basse-Côte-Nord	cogestionnaire médical	Médecine générale	16 mars 2016
91267	Docteure Line St-Gelais	médecin de famille	Hémattite	cogestionnaire médicale	Médecine générale	16 mars 2016
13508	Docteur Olivier Mailloux	chirurgien	Manicouagan	Chef régional	Chirurgie	16 février 2016
03302	Docteure Nathalie Michaud	chirurgienne	Sept-Îles	Adjointe au chef	Chirurgie	16 février 2016
98414	Docteure Marie-Claude Lebel	obstétricienne-gynécologue	Manicouagan	Chef régional	obstétrique-gynécologie	16 février 2016
88254	Docteure Martine Simard	obstétricienne-gynécologue	Sept-Îles	Adjointe au chef	obstétrique-gynécologie	16 mars 2016
97233	Docteur Yves Girard	interniste	Manicouagan	Adjoint au chef	médecine spécialisée	16 février 2016
10582	Docteur Simon Pagé	anesthésiologiste	Sept-Îles	Chef régional	anesthésiologie	16 février 2016
07135	Docteure Maryse Tremblay	anesthésiologiste	Manicouagan	Adjointe au chef	anesthésiologie	16 février 2016
204311	Monsieur Dave Charlton	pharmacien	Manicouagan	Chef régional	pharmacie	16 mars 2016

**Adopté à l'unanimité**

**9.2 Protocole d'entente entre le CISSS de la Côte-Nord et la Commission scolaire de l'estuaire – Bail de location pour les espaces utilisés par le CLSC Marie-Leblanc-Côté (Chute-aux-Outardes)**

Depuis plusieurs années, le réseau de la santé et des services sociaux loue des espaces dans les écoles de la Commission scolaire de l'estuaire (CSE) pour dispenser des services de proximité dans les municipalités de Franquelin, Godbout et Chute-aux-Outardes. Les baux sont signés directement avec la CSE à l'exception de celui de Chute-aux-Outardes pour lequel le CISSS est sous-locateur par l'entremise de la municipalité.

En 2013, des pourparlers sont entamés avec la Commission scolaire de l'Estuaire et le réseau de la santé afin de revoir la tarification des espaces à sa juste valeur marchande et de mettre fin à l'entente emphytéotique qui date de 1990. Notons que cette entente ne prévoyait aucune hausse sur base

En vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le CISSS de la Côte-Nord ne peut louer ou donner en location un immeuble sans avoir obtenu l'autorisation du Ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, le signataire d'un bail impliquant le CISSS de la Côte-Nord doit être autorisé par le conseil d'administration.

## Résolution 2016-04-042

Protocole d'entente entre le CISSS de la Côte-Nord et la Commission scolaire de l'Estuaire – Bail de location pour les espaces utilisés par le CLSC Marie-Leblanc-Côté (Chute-aux-Outardes)

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord possède un bail emphytéotique avec la municipalité de Chute-aux-Outardes afin de sous-louer les espaces du Centre multifonctionnel (École Richard);

**Attendu** l'intention du CISSS de la Côte-Nord de mettre fin à un tel bail;

**Attendu** que les services à la population de Chutes-aux-Outardes sont dispensés dans les locaux de la Commission scolaire de l'Estuaire;

**Attendu** que le réseau de la santé et des services sociaux occupe ces locaux depuis juillet 1990;

**Attendu** qu'une utilisation partagée est bien établie;

**Attendu** la résolution du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Estuaire du 16 février 2016 autorisant la signature de l'entente;

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord a effectué les démarches en vue d'une autorisation du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

### Il est proposé et appuyé

**D'autoriser** la présidente-directrice générale adjointe à signer l'entente entre le CISSS de la Côte-Nord et la Commission scolaire de l'Estuaire concernant les espaces utilisés à l'école Richard (Centre multifonctionnel) par le CLSC Marie-Leblanc-Côté (Chute-aux-Outardes);

**D'autoriser** la présidente-directrice générale adjointe à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution suite à l'autorisation du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Adopté à l'unanimité**

## 9.3 Permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord

### 9.3.1 Dénomination des installations – Phase 2

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le nom au permis de plusieurs installations n'est plus évocateur pour la population. Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose une stratégie de mise en œuvre et de déploiement en trois (3) phases visant à assurer une certaine uniformité de la dénomination des installations des établissements afin qu'elle reflète bien la nature de leur mission et de leurs activités.

La direction de l'établissement propose de débiter immédiatement certaines étapes de la phase 2 même si le début de cette phase est requis pour janvier 2017. Cela concerne les installations publiques exploitant deux missions et plus. Il est donc requis d'adresser une demande de modification du permis du CISSS de la Côte-Nord auprès du MSSS pour se conformer aux règles prescrites par le cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau.

## Résolution 2016-04-043

Permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord  
Dénomination des installations – Phase 2

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**Attendu** qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;



**Attendu** que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord désire modifier son permis tel qu'indiqué au tableau (phase 2 pour les installations qui exploitent deux missions et plus) présenté en annexe;

**Attendu** que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

### **Il est proposé et appuyé**

**De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

**Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'autoriser monsieur Marc Fortin**, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

### **9.3.2 Demande de dérogation – dénomination d'une installation**

En appliquant les règles du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux*, deux installations de la municipalité de Les Escoumins se retrouveraient avec le même nom, soit : Centre multiservices de santé et de services sociaux. À cet effet, le CISSS de la Côte-Nord propose au MSSS que le nom de l'installation située au 4, rue des Pilotes porte l'appellation : Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de réadaptation des Escoumins et ce, afin d'éviter toute confusion dans la population en général. À cet égard, il est requis d'adresser une demande de dérogation auprès du MSSS.

#### **Résolution 2016-04-044**

#### **Permis d'exploitation du CISSS de la Côte-Nord Demande de dérogation – dénomination d'une installation**

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**Attendu** que le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'élaboration du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux* dans l'objectif notamment d'harmoniser la dénomination des installations et de renseigner davantage la population sur la nature de la mission et les activités exercées par celles-ci;

**Attendu** que l'application du *Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux* implique, dans certains cas, la modification de la dénomination des installations afin de se conformer aux règles qui y sont prévues;

**Attendu** que le CISSS de la Côte-Nord considère que la dénomination de l'installation « Point de service Les Escoumins et services externes (Centre de réadaptation de la Côte-Nord) » doit être changée pour « Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de réadaptation des Escoumins » plutôt que « Centre multiservices de santé et de services sociaux » tel qu'il est prévu au cadre sur les dénominations;

**Attendu** que cela engendrerait une confusion importante dans la population si deux installations portaient le même nom au sein de la municipalité de Les Escoumins;

**Attendu** que les membres du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord ont pris connaissance de la demande de dérogation concernant l'installation Point de service Les Escoumins et services externes (Centre de réadaptation de la Côte-Nord) et sont d'avis qu'elle est justifiée;

### **Il est proposé et appuyé**

**D'autoriser** la présentation de la demande de dérogation visant à identifier l'installation du 4, rue des Pilotes aux Escoumins comme suit : *Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et de réadaptation des Escoumins*.

**D'autoriser monsieur Marc Fortin**, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

## 9.4 Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour les avocats oeuvrant au CISSS de la Côte-Nord

Les avocats inscrits au Tableau de l'ordre doivent en principe souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau. Toutefois, ils ne sont pas tenus de le faire s'ils sont au service exclusif d'un établissement constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, tel que le prévoit l'article 2.7 de la Loi sur le Barreau. À cet égard, une demande d'exemption conformément à l'annexe 2 de la Loi sur le Barreau doit être transmise au Barreau.

Les avocates ont été consultées et sont en accord avec la présente demande.

### Résolution 2016-04-045

Demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour les avocats oeuvrant au CISSS de la Côte-Nord

**Attendu** les dispositions de l'article 2.7 du Règlement sur le Fonds d'assurance responsabilité du Barreau;

**Attendu** les membres du Barreau du Québec ci-après nommées exercent leurs activités professionnelles au Centre intégré de santé et services sociaux de la Côte-Nord :

*Me Vicky Lapierre | Me Caroline Martin | Me Lyne Monger | Me Ann Robinson | Me Linda Turgeon*

**Attendu** qu'elles sont au service exclusif d'au moins un des établissements concernés par l'article 125 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2);

**Attendu** que leurs activités professionnelles sont couvertes par le programme d'assurances du réseau de la santé et des services sociaux;

#### Il est proposé et appuyé

**De déclarer** aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (chapitre B01, r.20) :

***Que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord se porte garant, prend fait et cause et répond de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions.***

**Adopté à l'unanimité**

## 10. Nouveaux dossiers

### 10.1 Règlements

#### 10.1.1 Modalités d'élection, mandat et règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) – modification

Les dispositions législatives prévoient qu'il soit institué, au sein de chaque centre intégré de santé et de services sociaux, un comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP). Tel qu'il est stipulé à l'article 417.9 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les modalités de désignation des membres du comité régional sur les services pharmaceutiques et de son président, la durée de leur mandat ainsi que les règles de régie interne du comité sont déterminées par règlement du CISSS.

Lors de la réunion du 8 janvier 2016, les membres du CRSP ont apporté quelques changements au règlement. La principale modification consiste à augmenter le nombre de membres, passant de quatre (4) à six (6), dont trois (3) exerçant en établissement et trois (3) en pharmacie communautaire.

### Résolution 2016-04-046

Règlement sur les modalités d'élection, le mandat et les règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) - modification

**Attendu** que le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord doit approuver les règlements du CRSP;

#### Il est proposé et appuyé

**D'adopter**, tel que modifié, le ***Règlement concernant les modalités d'élection, le mandat et les règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques.***

**Adopté à l'unanimité**

#### 10.1.2 Règles de fonctionnement du comité de gestion intégrée des risques

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit la formation d'un comité de gestion intégrée des risques. Les règles de fonctionnement sont déterminées par le conseil d'administration.

**Résolution 2016-04-047****Règlement sur les règles de fonctionnement  
du comité de gestion intégrée des risques**

**Attendu** que les dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoient la formation d'un comité de gestion intégrée des risques;

**Attendu** que le conseil d'administration doit déterminer les règles du fonctionnement dudit comité;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, tel que présenté, le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion intégrée des risques* du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité**

**10.2 Politique d'utilisation des médias sociaux**

Compte tenu de la popularité grandissante des médias sociaux, une politique sur leur utilisation convenable et respectueuse par toute personne qui exerce des fonctions ou sa profession au sein du CISSS de la Côte-Nord s'avère nécessaire.

La politique est inspirée de celles de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, de la Ville de Sept-Îles ainsi que de celles qui prévalaient au sein des installations de la Haute-Côte-Nord–Manicouagan et du Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN).

Suite à son adoption, elle sera diffusée au personnel du CISSS ainsi qu'auprès des médecins.

**Résolution 2016-04-048****Politique d'utilisation des médias sociaux**

**Attendu** la popularité grandissante des médias sociaux;

**Attendu** la nécessité d'assurer une utilisation convenable et respectueuse des médias sociaux par toute personne exerçant des fonctions ou sa profession au CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** que le CISSS souhaite éviter des événements fâcheux susceptibles d'affecter ou de porter préjudice à son image ou à toute personne concernée, soit à un usager, un employé ou toute autre personne qui y exerce des fonctions ou sa profession;

**Attendu** que cette politique a été soumise aux instances syndicales et a été adoptée par le comité de direction du CISSS;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, telle que présentée, la *Politique d'utilisation des médias sociaux du CISSS de la Côte-Nord*.

**Adopté à l'unanimité**

**10.3 Harmonisation des politiques de gestion sur les vacances des cadres**

Les huit organisations qui ont formées le CISSSCN ont des paramètres différents sur les vacances annuelles des cadres. Ceux-ci varient au niveau du quantum et au niveau des strates d'années de service pour atteindre le maximum du quantum.

Le MSSS a établi le quantum maximum de vacances pour les cadres à six semaines annuellement par une correspondance daté du 15 avril 2015.

Dans un souci d'équité pour les cadres de l'établissement, il y a lieu d'harmoniser les paramètres et que ceux-ci soient en vigueur pour les vacances annuelles 2016-2017, tel que le requiert le MSSS par sa correspondance du 4 mars 2016. De plus, celle-ci précise qu'un cadre ne peut reporter plus de six semaines de vacances, l'excédent devant être payé.

**Résolution 2016-04-049****Harmonisation des politiques  
de gestion sur les vacances des cadres**

**Attendu** la directive ministérielle du 4 mars 2016 requérant des établissements de s'y conformer pour l'année 2016-2017;

**Attendu** que les politiques actuelles des ex-établissements ont des paramètres différents ayant pour effet de générer de l'iniquité chez les cadres;

### **Il est proposé et appuyé**

**De porter** le quantum annuel des cadres à six semaines et ce, après une année de service continue au sein des réseaux public et parapublic;

**De payer** aux cadres visés l'excédent des vacances reportées au-delà de six semaines.

**Adopté à l'unanimité**

---

#### **10.4 Programme SAPA – Poursuite de la mise en œuvre des mesures identifiées au plan de transformation du continuum de services 2015-2017**

Lors de sa séance du 7 décembre dernier, le conseil d'administration a été informé des constats effectués par le MSSS concernant la performance du continuum de services du programme SAPA sur la Côte-Nord et ce, en comparaison avec l'ensemble du Québec.

Considérant les nombreux enjeux et défis identifiés et l'impératif d'agir, selon l'engagement pris en décembre, un plan de transformation 2015-2017 est présenté, lequel prévoit les six axes d'intervention suivants, desquels découlent une trentaine de mesures :

- Éliminer l'attente d'hébergement en courte durée;
- Intensifier le soutien à domicile de longue durée;
- Réduire le recours à l'hébergement institutionnel;
- Améliorer la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement de soins et de longue durée (CHSLD);
- Déployer l'approche adaptée aux personnes âgées;
- Structurer le partenariat intersectoriel régional et territorial.

En février dernier, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord annonçait la création d'un comité stratégique régional intersectoriel, impliquant notamment des représentants d'usagers et de leur famille, des organismes communautaires, des municipalités, la Table de concertation des aînés de la Côte-Nord et des médecins. Des comités stratégiques territoriaux seront aussi déployés. L'objectif est de mobiliser le milieu pour améliorer l'intégration des services aux personnes âgées dans la région dans l'optique de maintenir les aînés à domicile et d'offrir des services adaptés à leurs besoins, en temps opportun et par le bon intervenant.

#### **MONSIEUR NORBERT NADEAU QUITTE À 18H00**

Les membres soulignent leur appréciation de la présentation effectuée. Ils souhaitent être informés des données probantes qui alimenteront la prise de décision en cours d'avancement de la démarche.

#### **Résolution 2016-04-050**

**Programme SAPA – Poursuite de la mise en œuvre des mesures identifiées au plan de transformation du continuum de services 2015-2017**

**Attendu** les orientations ministérielles au regard du continuum de services de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) ;

**Attendu** les écarts observés entre les attentes du MSSS et les résultats constatés pour le CISSS de la Côte-Nord ;

**Attendu** la nécessité de revoir les trajectoires de services actuelles afin de répondre plus adéquatement aux besoins évolutifs de la population âgée nord-côtière ;

**Attendu** que les mesures ciblées permettront d'améliorer l'offre de services du programme SAPA ;

**Attendu** que les meilleures pratiques en vigueur sont en appui au plan de transformation proposé ;

**Attendu** l'accueil favorable reçu du MSSS au regard des actions identifiées et des cibles fixées ;

### **Il est proposé et appuyé**

**D'autoriser** la poursuite de la mise en œuvre des mesures identifiées au plan de transformation du continuum de services SAPA 2015-2017.

**Adopté à l'unanimité**

---

## 10.5 Programmes santé mentale, dépendance et itinérance – plan de mise en œuvre pour l'an 1 et 2

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS de la Côte-Nord a élaboré un plan de mise en œuvre pour l'an 1 et 2 découlant du plan d'action en santé mentale 2015-2020. Certaines mesures sont provinciales alors que d'autres sont liées à des priorités régionales du CISSS. Parmi les mesures identifiées, mentionnons :

- Mettre sur pied un comité de travail sur la lutte à la stigmatisation avec les personnes utilisatrices de services en santé mentale, leur entourage, les organismes communautaires et les acteurs du réseau public;
- Élaborer un calendrier d'activités de lutte à la stigmatisation et un plan de communication;
- Mettre en place un mécanisme pour informer systématiquement l'entourage au sujet des services offerts par les associations de famille et amis de la personne atteinte de maladie mentale;
- Animer les tables locales de concertation en santé mentale;
- Définir des procédures systématiques et standardisées de suivi de dossier et de collaboration auprès des médecins de famille et des autres médecins traitants.

Le président-directeur général souligne que le programme santé mentale, dépendance et itinérance représente un grand enjeu sur l'arrimage de la première et la deuxième ligne. À l'instar du programme SAPA, il sera appelé à une grande transformation de ses façons de faire.

## 10.6 Département régional de médecine générale (DRMG) – Avis du résultat du processus électoral

Tous les postes concernés par le processus d'élection ont été comblés au sein du comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG).

En effet, au terme de la période des mises en candidature, trois médecins omnipraticiens ont été déclarés « élus sans concurrent ».

- **Dr Roger Dubé** (Baie-Comeau)
- **Dre Julie Léger** (Sept-Îles)
- **Dre Claudette Viens** (Les Bergeronnes)

Les trois membres procéderont sous peu à la nomination d'un autre médecin afin de remplacer Docteur Christian Mercier (territoire de l'Hématite) dont le mandat se terminait en mars 2016. Une représentation des six territoires de MRC devra être respectée.

## 11. Rapport des comités

### 11.1 Comité de vérification

#### 11.1.1 Nomination à la présidence du comité de vérification

Afin de se conformer à la version révisée du règlement de régie interne du conseil d'administration adoptée le 10 février dernier, le conseil doit procéder à la nomination de la présidente du comité de vérification par voie de résolution.

### **Résolution 2016-04-051**

#### Nomination à la présidence du comité de vérification

**Attendu** le règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord adopté le 7 décembre 2015 et révisé le 10 février 2016;

**Attendu** l'article 27 dudit règlement précisant que les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de vérification le président dudit comité;

**Attendu** que les membres du comité de vérification ont proposé M<sup>me</sup> Patricia Huet, membre indépendante, comme présidente lors de la séance ordinaire du 9 février 2016;

**Il est proposé et appuyé**

**De nommer**, sous recommandation du comité de vérification, **M<sup>me</sup> Patricia Huet** au poste de **présidente du comité de vérification**.

**Adopté à l'unanimité**

### 11.1.2 Règlement du conseil d'administration : *Délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement*

Depuis le conseil d'administration du 10 février dernier, en raison de l'adoption du règlement sur la régie interne du conseil d'administration, seuls le Président-directeur-général et le directeur des ressources financières peuvent engager l'établissement. Les politiques et règlements en matière d'approvisionnement ont également été abolis par l'adoption des lignes internes de conduites en gestion contractuelle lors de cette même séance. Cette situation alourdit considérablement les opérations courantes du CISSS Côte-Nord.

Il devient impératif de se doter d'un cadre règlementaire afin d'identifier les représentants qui pourront engager financièrement l'établissement en responsabilité.

Le règlement proposé vise à simplifier les activités courantes de l'établissement en maintenant un niveau d'autorisation stratégique pour le conseil d'administration. Un processus de reddition de comptes au comité de vérification et au conseil d'administration est prévu afin de maintenir un niveau élevé de transparence et d'intégrité.

#### **Résolution 2016-04-052**

#### **Règlement du conseil d'administration : *Délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement***

**Attendu** les dispositions de l'article 169 de la *Loi sur la santé et services sociaux*,

**Attendu qu'**un volume élevé ainsi qu'une grande diversité d'engagement au sein du CISSS Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du comité de vérification;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, tel que présenté, le *Règlement sur la délégation de signatures engageant la responsabilité de l'établissement*.

**Adopté à l'unanimité**

### 11.1.3 Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme (LGCE)

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que les sociétés d'État (LGCE) prévoient que tout contrat de service conclu par un organisme public doit être autorisé par son dirigeant.

Selon la LGCE, les organismes désignés par le Conseil du trésor pourront soustraire certains contrats de l'autorisation du dirigeant en prenant une directive à cet effet et ce, afin de ne pas alourdir le processus contractuel des organismes qui concluent un grand nombre de contrats de services de 25 000 \$ et plus. Précisons toutefois qu'en vertu de l'article 16 de la LGCE, la directive ne peut viser les contrats conclus avec une personne physique.

La présente directive vise à identifier l'objet des contrats qui n'auront pas à être autorisés par le dirigeant durant la période d'application de la loi.

Le dossier du CISSS de la Côte-Nord fera prochainement l'objet d'une recommandation favorable au président du Conseil du Trésor par la direction générale de l'encadrement des contrats publics.

#### **Résolution 2016-04-053**

#### **Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant d'organisme (LGCE)**

**Attendu que** la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public, ainsi que des sociétés d'État* (L.Q., 2014 c. 17), établit des mesures particulières applicables aux contrats de services que le CISSS Côte-Nord entend conclure pendant les périodes d'application des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres, en assujettissant la conclusion de ces contrats à une autorisation de son dirigeant;

**Attendu que** le Secrétariat du Conseil du Trésor rendra sa décision prochainement et ainsi, permettre au CISSS Côte-Nord de se doter d'une directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant;

**Attendu qu'**un volume élevé ainsi qu'une grande diversité des contrats de services concernés au sein du CISSS Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du comité de vérification;

**Il est proposé et appuyé**

**D'adopter**, telle que présenté, la *Directive sur les contrats de services non soumis à l'autorisation du dirigeant selon la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE)* et ce, conditionnellement à l'autorisation officielle du Conseil du Trésor.

**Adopté à l'unanimité**

---

## 11.2 Comité de vigilance et de la qualité

### 11.2.1 Rapport suite à la réunion du comité de vigilance et de la qualité tenue le 6 avril 2016

Le président du comité de vigilance et de la qualité donne les principaux éléments d'information suite à la réunion du comité tenue le 6 avril dernier.

Il souligne la mise en place du comité de gestion intégrée des risques qu'il considère très pertinent dans le cadre des responsabilités du comité de vigilance et de la qualité. Il reste à déterminer les moyens de communication entre les deux instances afin d'éviter une duplication des informations.

Sur quatorze recommandations reçues depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, sept ont été complétées. Au total, soixante-sept recommandations sont en cours de suivi.

Au niveau de la direction qualité, évaluation, performance et éthique, il est mentionné que l'agrément de l'installation de la Haute-Côte-Nord a été confirmé sans condition.

Pour l'installation de Fermont, trente-quatre preuves devaient être soumises avant la fin février pour l'obtention de la certification. De ce nombre, vingt-quatre ont été acceptées et un délai supplémentaire nous a été accordé, soit jusqu'en août prochain, pour les dix preuves restantes.

La formation d'un comité d'éthique pour le CISSS de la Côte-Nord est en élaboration et une procédure devrait être déposée à la prochaine rencontre du comité de direction.

Le comité a également bénéficié d'une présentation des différents plans d'action suite aux visites ministérielle (CHSLD et RNI personnes âgées).

Les administrateurs souhaiteraient obtenir certaines informations complémentaires, par exemple, le taux d'incident/accident, les délais d'attente, etc. Des démarches sont en cours afin de créer un tableau de bord qui permettra aux administrateurs d'avoir accès à des informations complémentaires.

### **Résolution 2016-04-054**

**Rapport suite à la réunion du comité de vigilance et de la qualité tenue le 6 avril 2016**

**Attendu** que selon l'article 11 des règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité, ce dernier doit soumettre au conseil d'administration un rapport de ses activités;

**Il est proposé et appuyé**

**D'accepter**, tel que présenté, le rapport du comité de vigilance et de la qualité suite à sa réunion tenue le 6 avril 2016.

**Adopté à l'unanimité**

---

## 12. Affaires nouvelles

Aucune inscription aux affaires nouvelles.

## 13. Période de questions du public

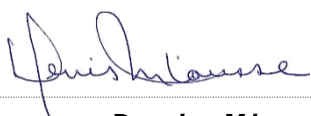
Le vice-président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence ou en visioconférence sont posées par la suite.

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi de la période de questions du public et des principales résolutions**, lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

1. Changement des noms des dispensaires des CLSC
2. Réorganisation clinique
3. Partenariat avec les instances syndicales
4. Présentation sur la politique de sécurité de l'information
5. Présentation SAPA

#### **14. Clôture**

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 18:49 heures.



**Denis Miousse**  
Président



**Marc Fortin**  
Secrétaire

ADOPTÉ LE : 14 juin 2016

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : *Andrée Tremblay*